# PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'AIDE FINANCIÈRE

POUR LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

Région du Québec



Environnement Canada, Développement économique Canada, le Conseil national de recherche du Canada, Industrie Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Ressources naturelles Canada offrent au Québec des programmes de soutien technique et financier à l'intention des entreprises qui développent et commercialisent des technologies et des produits innovateurs reliés à l'environnement. Chaque programme présente des conditions et des modalités d'application particulières qui répondent à des besoins précis. Ces ministères travaillent en étroite collaboration, au sein d'une équipe de coordination interministérielle régionale, pour le développement et l'essor d'une industrie environnementale régionale.



Environnement

Environment



Conseil national de Recherches Canada National Research



Industrie Canada Industry Canada



Développement Économique Canada Canada Economic Development



Agence des douanes

Canada Customs



#### Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) Volet « Recherche et développement »

Conseil national de Recherches Canada

National Research Council Canada

#### IDÉE-PME Volet « Environnement »



Environment Canada



Développement Économique Canada

Canada Economic

MISSION ET OBJECTIFS " Supporter la recherche de base, la recherche appliquée, la recherche des idées, le développement expérimental, le développement de la technologie ou le développement du produit jusqu'au stade de validation du concept technique

Conseils et soutien financier pour la démonstration et la commercialisation de technologies environnementales

**ORGANISMES** VISÉS/STADE DE **DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE** 



Les PME incorporées de moins de 500 employés

Les PME de moins de 200 employés ainsi que les regroupements, les associations et organismes d'appui aux PME qui œuvrent dans les industries environnementales au Québec

**PROJETS** ADMISSIBLES/ CRITÈRES III D'ADMISSIBILITÉ/ **CONDITIONS** 



- études de faisabilité technique
- projets de recherche et développement
  adaptation de technologies existantes
- acquisition d'une nouvelle compétence technique
- nouveauté, innovation
- risques et défis techniques
- bénéfice commercial identifiable
- accroissement de capacité d'innovation

- études et plans stratégiques touchant le développement d'une technologie environnementale
- travaux requis pour adapter une technologie aux exigences du marché
- démonstration d'une technologie
- identification et évaluation de nouvelles technologies
- études sur les tendances ou sur l'évolution technologique
- diffusion des résultats
- développement et mise en œuvre d'un plan de commercialisation d'une technologie

COÛTS ADMISSIBLES III (SUPPORTÉS)



- coûts salariaux directs
- · honoraires de sous-traitants et consultants
- honoraires de consultants
- coûts de main-d'œuvre directement reliés au projet
- frais d'homologation et de brevets
- coûts de location d'équipements et de locaux
- frais d'organisation d'événements

(NON SUPPORTÉS)



- bénéfices marginaux
- matériaux
- équipements
- frais indirects de recherche et développement
- coûts d'immobilisations
- coûts admissibles aux crédits d'impôts et autres programmes d'aide à la recherche et développement

CONTRIBUTIONS III



- maximum de 50 % des coûts admissibles totaux
- limite de 350 000 \$
- durée maximale du projet : 36 mois
- contribution de l'entreprise : minimum de 25 % du coût total du projet
- accepte projets jusqu'à 1 000 000 \$ de coûts admissibles
- maximum de 50 % des coûts admissibles totaux
- limite de 500 000 \$

REMBOURSEMENT III



Contribution non remboursable

Contribution entièrement remboursable

CUMUL DES AIDES III



Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent

**MODES DE REMBOURSEMENT**/ TAUX D'INTÉRÊT/ **DÉLAI DE GRÂCE / DÉLAI DE RECOUVREMENT** 



Aucun remboursement

- paiements périodiques fixes pré-établis jusqu'à 100 % de la contribution ou redevances annuelles en fonction d'un pourcentage des ventes annuelles brutes, jusqu'à 100 % de la contribution ou redevances annuelles en fonction d'un pourcentage des ventes sur un marché-cible jusqu'à 135 %
- délai de grâce de 2 ans après la fin du projet et 5 ans maximum pour rembourser



Conseil national de Recherches Canada

National Research Council Canada

Industrie Canada Industry Canada

Soutien de projets de mise au point ou de démonstration de produits, de technologies et de procédés novateurs jusqu'à l'étape précédant la commercialisation

Encourager l'innovation en investissant dans des démarches de recherche-développement du secteur privé

Les PME incorporées de moins de 500 employés

Les entreprises, les organismes et les institutions établis au Canada

Mise au point de technologies novatrices à partir de la preuve de validité du concept (faisabilité technique du produit ou du procédé) :

- technologies nouvelles et novatrices
- technologies environnementales
- matériaux industriels de pointe
- fabrication de pointe
- biotechnologies
- technologies de l'information

- technologies environnementales
- recherche industrielle
- développement pré-concurrentiel
- études

Critères d'évaluation

- retombées technologiques et économiques pour le Canada
- faisabilité technologique du projet
- création ou préservation d'emplois
- investissement essentiel à la réalisation du projet
- contribution doit être remboursée

- coûts de main-d'œuvre
- contrats de services
- matériaux et fournitures
- matériel, équipements et autres immobilisations
- frais généraux directs

- · coûts de main-d'œuvre et de matériel reliés directement au projet
- dépenses générales telles que les coûts de main-d'oeuvre, de matériel et d'équipement indirects
- coûts des essais d'homologation et de certification
- coûts liés à la mise en marché du produit
- coûts du matériel, de l'équipement ou des installations pour la production commerciale
- production de gabarits, moules

- coûts des terrains et immeubles
- dépenses antérieures à la production
- accepte projets jusqu'à 1 500 000 \$ de coûts admissibles
- maximum de 33 % des coûts admissibles totaux
- limite de 495 000 \$

- accepte projets dont les coûts admissibles sont supérieurs à 1 500 000 \$
- cas par cas basé sur un pourcentage des coûts admissibles, mais n'excédant pas 33 %

Contribution remboursable

Contribution remboursable sous condition

Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent

Redevances basées sur les ventes totales

Modalités de remboursement négociées cas par cas, selon le risque et la nature du projet, les besoins du demandeur et les avantages pour le Canada

### Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental

Agence des douanes Canada Customs et du revenu du Canada and Revenue Agency

#### Programme d'incitatif pour les vérifications énergétiques



Ressources naturelles Canada Natural Ressources Canada

Encouragements fiscaux aux entreprises canadiennes qui font de la recherche scientifique et du développement expérimental au Canada

Encourager les entreprises du secteur industriel à réaliser des études de vérification énergétique en milieu industriel afin d'identifier des sources possibles de réduction de la consommation d'énergie

Tous les contribuables canadiens

Toutes entreprises du secteur industriel ou manufacturier inscritent à l'initiative des Innovateurs énergétiques industriels (IIEI) de RNCan (inscription gratuite)

Domaine de la science ou de la technologie :

- développement expérimental
- recherche appliquée
- recherche pure

Critères essentiels

- avancement de la science ou de la technologie
- incertitude scientifique ou technologique
- contenu scientifique et technique

Projets de vérification énergétique remplissant les conditions d'une évaluation technique effectuée par un consultant indépendant

Dépenses pour travaux de recherche scientifique et de développement expérimental :

- salaires
- équipement (dans certaines conditions)
- certains frais généraux
- sous-traitance

• honoraires des consultants

- travaux effectués à l'extérieur du Canada
- travaux de développement courant

• coûts non-liés aux honoraires des consultants sélectionnés pour la conduite de la vérification énergétique

Crédits d'impôt à l'investissement (CII) de 20 % pouvant être majoré à 35 % des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles et remboursables dans certaines conditions

- 50 % des coûts admissibles
- limite de 5 000 \$
- versée après la remise du rapport de vérification finale joint à la facture payée du consultant

Contribution non remboursable (crédits d'impôts)

Contribution non remboursable

Ne s'applique pas

Les règles du cumul de l'aide du Conseil du Trésor s'appliquent

Ne s'applique pas

Aucun remboursement

# L'industrie de l'environnement au Québec et au Canada

L'industrie de l'environnement tire parti de la pression exercée sur les entreprises de tous les secteurs pour les amener à rencontrer des normes plus élevées de rendement environnemental. La demande de technologies antipollution augmente, tout comme celle des procédés qui aideront les entreprises à accroître leur efficacité en termes d'environnement.

Voici quelques faits saillants d'une enquête menée par Statistique Canada en 1996-1997 qui présentent un portrait général sur l'industrie de l'environnement au Québec et au Canada:

- L'industrie canadienne de l'environnement se compose surtout de petites et moyennes entreprises (PME). On en recensait 5950 en 1997 dont 1458 au Québec. Les PME se sont avérées les principaux fournisseurs de biens et de services environnementaux (60 % de tous les revenus liés à l'environnement).
- Les entreprises canadiennes ont perçu des revenus en 1997 de 11,5 milliards de dollars en rapport avec l'environnement, soit 4 % de plus qu'en 1996. À l'échelle du Québec, les revenus liés à l'environnement sont demeurés inchangés à 2,5 milliards de dollars.
- Les revenus provenant des exportations de biens et de services environnementaux ont totalisé 898 millions de dollars en 1997 pour le Canada, dont 100,5 millions de dollars pour le Québec. Les États-Unis ont constitué le plus grand marché d'exportation pour l'industrie canadienne de l'environnement, suivis de l'Europe et de l'Amérique du Sud.
- Le nombre total d'emplois des établissements commerciaux qui ont déclaré des revenus liés aux activités environnementales était de 159 932 en 1997, dont 32 748 au Québec.

# PROGRAMMES FÉDÉRAUX D'AIDE FINANCIÈRE

# POUR LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

TYPE DE PROJET	Recherche et développement  - Idée - Recherche en laboratoire - Tests préliminaires - Banc d'essai - Étude de marché		Démonstration et commercialisation  - Essai pilote  - Démonstration sur le terrain  - Essai réduit en vraie grandeur  - Utilisation commerciale en vraie grandeur			Vérification  - Vérification énergétique industrielle
TYPE D'ENTREPRISE	Toutes les entreprises canadiennes	PME canadiennes < 500 employés	PME canadiennes < 500 employés  Projets jusqu'à 1 500 000 \$ de coûts admissibles	PME canadiennes < 200 employés  Projets jusqu'à 1 000 000 \$ de coûts admissibles	Grandes entreprises canadiennes  Projets de plus de 1 500 000 \$ de coûts admissibles	Entreprises du secteur industriel ou manufacturier
[	Į.	Ī	Ī	Į.	Ī	Į.
PROGRAMMES	Crédits d'impôts (ADRC)	PARI (CNRC)	PARI (CNRC)	IDÉE-PME (EC et DEC)	PTC (IC)	Incitatif pour les vérifications énergitiques (RNCan)
PRC	Ī	Ī	Ī	Į.	Ī	<b>↓</b>
NATURE DE L'AIDE MAXIMALE ACCORDÉE	Contribution non remboursable (crédits d'impôts)	Contribution non remboursable     Petits projets jusqu'à 75 % des coûts admissibles (contribution maximale de 15 000 \$)     Projets plus importants: jusqu'à 50 % des coûts admissibles (contribution de 15 000 \$ à 350 000 \$)	Contribution remboursable     33 % des coûts admissibles     Contribution jusqu'à 500 000 \$	Contribution remboursable     Maximum de 50 % des coûts admissibles totaux     Contribution maximale de 500 000 \$	Contribution remboursable     33 % des coûts admissibles	Contribution non remboursable     50 % des coûts admissibles     Contribution maximale de 5 000 \$

En collaboration avec les ministères fédéraux qui offrent des programmes d'aide pour soutenir les technologies environnementales, Environnement Canada vise à promouvoir l'innovation technologique pour la recherche de solutions efficaces pour la conservation et la protection de l'environnement.

### Pour tout renseignement sur les programmes présentés dans le présent dépliant :

# **Environnement Canada**

Section Innovation technologique et secteurs industriels 105, McGill, 4° étage Montréal (Québec) H2Y 2E7

Téléphone : (514) 283-9274 Télécopieur : (514) 496-2901 Courriel : gerald.girouard@ec.gc.ca

Site Internet:

http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/dpe/ Francais/dpe\_main\_fr.asp?innov\_sujet

# Développement économique Canada

Tour de la Bourse, 800, Square Victoria Bureau 3800, C.P. 247 Montréal (Québec) H4Z 1E8

Téléphone : (514) 283-6412 Télécopieur : (514) 283-3302

Site Internet:

http://www.dec-ced.gc.ca

# Conseil national de recherche du Canada

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) 75, boul. de Mortagne, pièce P-101 Boucherville (Québec) J4B 6Y4

Téléphone : (450) 641-5300 Télécopieur : (450) 641-5301

Site Internet:

http://www.nrc-cnrc.gc.ca/dfe

#### Industrie Canada

5, Place Ville-Marie 7º étage, suite 700 Montréal (Québec) H3B 2G2

Téléphone : (514) 283-8349 Télécopieur : (514) 283-8916 Courriel : chiasson.gerard@ic.gc.ca

Site Internet:

http://strategis.ic.gc.ca/environnement

## Agence des douanes et du revenu du Canada

305, boul. René Lévesque ouest Montréal (Québec) H2Z 1A6

Téléphone : (514) 496-1286 Télécopieur : (514) 496-6607

Courriel:

suzanne.boutin@ccra-adrc.gc.ca

Site Internet:

http://www.ccra-adrc.gc.ca/rsde

#### Ressources naturelles Canada

Centre de la technologie de l'énergie de CANMET - Varennes 1615, Lionel-Boulet, C.P. 4800 Varennes (Québec) I3X 1S6

Téléphone : 1 (800) 322-8122 Télécopieur : (450) 652-5994

Courriel: audit.industrie@rncan.gc.ca

Site Internet:

http://cedrl.mets.rncan.gc.ca

Pour la mise à jour des modalités des programmes de cette brochure, consultez le site Internet à l'adresse suivante : http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/dpe/Programme/index.asp

Production et coordination : Suzie Thibodeau, Christine LePage et Jean Lapointe

Révision du texte : Monique Simond

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003

Nº de catalogue: EN40-500/2003F

ISBN: 0-662-88313-6

Mars 2003

